

Compte rendu de réunion du Comité Directeur Ordinaire du 11 novembre 2025

Date : Mardi 11 novembre 2025

Heure : 10h00 – 12h00

Lieu : Siège de la Ligue PACA – 43 Chemin de la Commanderie, 13015 Marseille

Présents :

- M. Abdellah BEN ABDESSELEM – Président
- M. Charles FARRUGIA – Secrétaire Général
- M. Franck LODZIAK – Secrétaire Général adjoint
- Mme Francesca PAOLETTI – Trésorière
- M. Denis DERANIERI – Membre

Invités présents :

- M. Alexandre BIAMONTI – Directeur Technique Régional
- M. Karim ANTAR – Directeur Technique Régional adjoint
- M. Christophe DRIPÔ – Expert-comptable de la Ligue

Absents excusés :

- Mme Florence CIACERI – Membre
- Mme Lou CHASTAIGNET – Membre
- M. Mounir HARRATHI – Vice-président

Absents non excusés :

- Mme Marion JAIME – Vice-présidente
- M. Pascal GUILLOT – Membre
- M. Patrick ROSADINI – Membre
- Mme Dominique PERONNET – Membre
- M. Loïc BARRESI – Membre
- M. Serge LARIOS – Membre

Ordre du jour :

1. Adoption du compte rendu du Comité Directeur du 12 juillet 2025
2. Point fédéral
3. Gouvernance régionale et continuité
4. Organisations sportives
5. Finances régionales
6. Préparation de l'Assemblée Générale – 10 ou 11 janvier 2026
7. Questions diverses

Points ajoutés à l'ordre du jour (Article 123, alinéa 3 du Règlement intérieur)

À la demande du Président et en raison de l'urgence, sont ajoutés :

- Autorisation de consulter un avocat et d'engager une action en justice pour le recouvrement des cotisations CD06 et CD83, et pour les faits de harcèlement institutionnel.
- Fin de fonction de M. Pascal GUILLOT au sein du Bureau.

Compte rendu de réunion du Comité Directeur Ordinaire du 11 novembre 2025

Déroulé de séance :

Introduction du Président

Le Président ouvre la séance à 10h00 et remercie les membres pour leur présence.

Il souligne le contexte particulier dans lequel se tient ce Comité Directeur, marqué par des tensions persistantes depuis plus d'un an et par l'absence des représentants de la Côte d'Azur, à l'origine de plusieurs procédures et retards dans le fonctionnement de la Ligue.

Le Président rappelle qu'un signalement de harcèlement institutionnel a été effectué via la plateforme fédérale « Alerte – Signalement » et directement auprès du Comité d'Éthique de la FFKDA, sans réponse à ce jour.

Il invite les membres à recentrer les débats sur les priorités sportives et institutionnelles de la Ligue.

1/ Adoption du compte rendu du Comité Directeur du 12 juillet 2025

Le compte rendu est présenté par le Président.

Vote : adopté à l'unanimité.

2/ Point fédéral

Lecture du communiqué fédéral du **24 octobre 2025** relatif à la décision du Tribunal de Nanterre :

- Annulation de l'élection du Président fédéral élu en décembre 2024.
- Confirmation par le Tribunal de la légitimité du Bureau Exécutif en place.

Élection fédérale à venir : 4 candidats déclarés

- Frédéric CESARO,
- Gilles CHERDIEU,
- Marilyn ONDOUA PIE,
- Michel RINO).

Le Comité prend acte de ces informations.

3/ Gouvernance régionale et continuité

Présentation de la composition actualisée du Bureau :

- Président : M. Abdellah BEN ABDESSELEM
- Vice-présidents :
 - M. Mounir HARRATHI,
 - Mme Marion JAIME,
 - M. Pascal GUILLOT (**fin de fonction actée à compter de ce jour**)
- Secrétaire Général : M. Charles FARRUGIA
- Secrétaire Général adjoint : M. Franck LODZIAK
- Trésorière : Mme Francesca PAOLETTI

Motivation de la décision – fonctionnement du Bureau

Le Président rappelle que le Bureau est un organe exécutif chargé d'assurer la continuité et la mise en œuvre opérationnelle des décisions du Comité Directeur.

Il est constaté que, sur l'année 2025, M. Pascal GUILLOT n'a participé à aucune réunion du Comité Directeur ni à aucune réunion du Bureau, **et** n'a pris part à aucune action opérationnelle de la Ligue (organisations sportives, stages, compétitions ou actions institutionnelles).

Compte rendu de réunion du Comité Directeur Ordinaire du 11 novembre 2025

Cette situation, constatée dans la durée, a eu pour effet de fragiliser le fonctionnement collectif du Bureau et de nuire à son efficacité, dans un contexte institutionnel exigeant une gouvernance opérationnelle et disponible.

Au regard de ces éléments, et afin de garantir la continuité, la cohérence et l'efficacité de l'organe exécutif, le Comité Directeur estime nécessaire de mettre fin, à compter de ce jour, aux fonctions de M. Pascal GUILLOT au sein du Bureau, sans préjudice de son mandat électif de membre du Comité Directeur, lequel relève de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale.

Vote à bulletin secret :

Fin de fonction de M. GUILLOT au Bureau, adoptée **à l'unanimité**.

Le Comité décide également de **soumettre à l'Assemblée Générale du 10 janvier 2026** la proposition de **révocation de son mandat au sein du Comité Directeur**, conformément aux statuts et après avis du service juridique de la FFKDA.

4/ Organisations sportives

Présentation par M. Alexandre BIAMONTI (DTR) :

- Rétrospective des manifestations régionales depuis septembre 2025.
- Difficultés logistiques liées à la disponibilité des salles.
- Manque de retours des départements (notamment 06 et 83) sur le calendrier prévisionnel transmis en été.

Le DTR réaffirme la volonté de maintenir une coordination régionale efficace malgré les tensions locales.

6. Finances régionales

Présentation du bilan 2024–2025 par l'expert-comptable, appuyé du Bilan 2024-2025 en annexe et du grand livre comptable.

Confirmation de la régularité comptable de la Ligue au 31/08/2025

Les points suivants sont relevés par le comité Directeur :

- Absence persistante de reversement des cotisations fédérales par les CD06 et CD83, malgré trois relances et deux mises en demeure (15 septembre 2025).
- Rappel : obligation statutaire de reversement trimestriel de 50 % des cotisations départementales.
- Refus confirmé par le Comité d'intégrer les **factures litigieuses** émises par les CD06 et CD83 (24/07/2024), jugées infondées et contraires à la réalité des flux financiers.

Vote : Le bilan et le budget prévisionnel sont adoptés **à l'unanimité** pour présentation à l'Assemblée Générale.

7. Points additionnels

a) Prise en charge des jeunes arbitres

Sur proposition de M. Denis DERANIERI, la Ligue s'engage à **rembourser 50 %** des frais de déplacement engagés par les Comités Départementaux pour que leurs jeunes arbitres participant aux concours nationaux sur avis du Responsable Régional d'arbitrage et sur présentation des justificatifs comptables.

Décision adoptée **à l'unanimité**.

Une note sera diffusée aux présidents de CD pour application.

Compte rendu de réunion du Comité Directeur Ordinaire du 11 novembre 2025

b) Autorisation d'action en justice

Conformément à l'article 10 des statuts, le Comité Directeur autorise à l'unanimité le Président à :

- consulter un avocat,
- engager toute action judiciaire utile au recouvrement des cotisations CD06 et CD83,
- et à défendre la Ligue dans le cadre du harcèlement institutionnel constaté.

c) Révocation de membres du CD

Sous réserve de validation par le service juridique fédéral, le Comité décide de proposer à l'Assemblée Générale du 10 janvier 2026 la **révocation de M. ROSADINI et Mme PERONNET** pour manquements graves à leurs obligations statutaires (non-paiement des cotisations fédérales).

8. Préparation de l'Assemblée Générale – 10 janvier 2026

Seront soumis au vote de l'AG :

- Mise à jour des statuts pour conformité avec les statuts types FFKDA ;
- Changement du siège social de la Ligue ;
- Validation du budget et des décisions du présent Comité Directeur.

Les projets de texte seront transmis à la FFKDA pour validation préalable, conformément à l'article 3 des statuts types.

Clôture de séance :

Le Président remercie les membres pour leur participation et leur engagement constant au service de la Ligue.

La séance est levée à **12h00**.

Le Président,
Ben ABDESSELEM

Le Secrétaire,
Charles FARRUGIA